

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Annabelle Béjonne Nonet - abejonne@abilways.com

Renseignements inscriptions

IFE by Abilways

Rue de la Science, 41 - 1040 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

infoclient@ifebelux.com

Participation (+ 21 % TVA)

400 € HT

50€ HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 31/07/2018 (CODE PROMO : 241097C EARLY)

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'IFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways IFE Belgique, IFE Luxembourg, IFE, CPEI ISM, ACF FORMATION, PIRAMID, IDCC, ABILWAYS DIGITAL est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation de vos données en contactant IFE à notre politique relative à la gestion des cookies à nos CGV (non consultables sur notre site www.ifebelux.com) ou par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément

aux dispositions de la loi du 08/12/62, modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27

avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez

aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à

ce traitement de données en contactant IFE à notre politique relative à la gestion des cookies à nos CGV (non consultables sur notre site

www.ifebelux.com) ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante - 41, rue de la Science - 1040 Bruxelles.

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, IFE, CPEI ISM, ACF FORMATION, PIRAMID, IDCC, ABILWAYS DIGITAL)

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA : formationnetbbacom, en précisant que vous participez à une formation IFE by Abilways.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

MATINÉE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 - BRUXELLES

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts,

les circonstances les y obligent.

Credit photo : Shutterstock



IFE est une marque
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



241097C WEB

WORKSHOP SPÉCIAL

**Jeudi 8 novembre 2018 (matinée)
Bruxelles**

IFE
by **ABILWAYS**

LE CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES « SANTÉ »

Médicaments, matériel et fournitures médicales :
les spécificités à maîtriser

**RÉDUCTION
-50€ HT**
POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
31/07/2018
(CODE PROMO :
241097C EARLY)

www.ifebelux.com



Annabelle Béjenne Nonet
abejenne@abilways.com

Avant de **rédiger votre cahier spécial des charges** en santé, il vous faut **définir au mieux vos besoins** en matière de médicaments, de matériel et de fournitures médicales. Cette étape essentielle est suivie par le choix de la **procédure** de passation. Comment choisir la procédure la plus adaptée ? Quelles évolutions prendre en compte depuis l'entrée en vigueur de la **nouvelle réglementation des marchés publics** ? À quoi devez-vous faire attention lors de l'**exécution** ? Quelle est votre marge de manœuvre pour **négoier** ? Afin de répondre à toutes ces questions, participez à la **matinée du 8 novembre** prochain et bénéficiez de l'expertise de nos intervenants.

POUR QUI ?

- Directeurs d'hôpitaux et d'établissements de soins
- Directeurs administratifs et financiers
- Responsables juridiques
- Juristes
- Médecins
- Conseils, avocats en droit médical

POURQUOI

- Maîtriser les clés pour rédiger un cahier spécial des charges répondant à vos besoins
- Éviter les pièges possibles lors de sa rédaction

COMMENT

- Cette formation est l'occasion unique de rencontrer, partager et de confronter vos expériences avec vos homologues
- Un support écrit spécialement conçu pour cette journée sera remis à chaque participant

LE CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES « SANTÉ »

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 (MATINÉE)

ANIMÉE PAR

Christophe Dubois, Avocat Associé, **EQUAL**

Pierre Slegers, Avocat Associé, **EQUAL**

Sarah Ben Messaoud, Avocat Associé, **EQUAL**

Pascal Herroelen, Associé, **EXPENSE REDUCTION ANALYSTS**

8h45 Accueil des participants

CONCEPTION DE LA COMMANDE

9h00

Définition des besoins : quels écueils éviter ?

- Quelle démarche suivre ?
- Quelles interactions possibles entre la réglementation sur les produits de santé et la nouvelle réglementation sur les marchés publics ?
 - Quelle obligation faite aux pharmaciens de fournir le médicament le moins cher ?
 - Quelle liberté de prescription au regard de la jurisprudence européenne ?
- Lors de l'élaboration du cahier spécial des charges, à quoi penser pour faciliter l'exécution de votre marché ?
 - Quelle est la durée du marché ? Qu'en est-il de sa possible reconduction ?
 - Quelles modalités de livraison ?
- Vers un impact des futurs réseaux sur la commande publique ?

11h00 Café - Networking

11h15

Comment choisir la procédure la plus adaptée ?

- Quels changements prendre en compte depuis le 30/06/2017 ?
 - Quelle importance pratique du partenariat d'innovation ?
 - Procédure négociée : quelles nouvelles possibilités offre la réglementation ? Comment bien motiver votre décision d'y recourir ? Comment négocier ?
 - *Quid* du dialogue compétitif ?
- Droit d'accès et sélection qualitative : quelles nouvelles règles concernant les clauses d'exclusion ?
- Quoi de neuf pour les accords-cadres ?

EXÉCUTION

11h30 À quoi devez-vous faire attention ?

- Quelle clause de réexamen prévoir dans les documents du marché ?
- Quelles pénalités imposer ?
- Comment sanctionner les manquements au contrat ?
- Comment améliorer le coût de vos fournitures (gaz...) ?

12h30 Session de questions/réponses

12h45 Clôture de la matinée